

CONFERENCE DES
DIRECTEURS CANTONAUX DES FINANCES
BE FR TI VD VS NE GE JU

Communiqué de presse – 03/06/2008

Caisses de pensions publiques: les cantons latins plaident pour une réforme mesurée et adaptée

La Conférence latine des directeurs des finances (CDF latine), lors de la réunion du 30 mai à Fribourg, a évoqué le projet de réforme du Conseil fédéral sur le financement des caisses de pension publiques. A cette occasion, les chefs des départements des finances de Suisse latine ont fait part de leur réprobation : s'ils saluent la volonté de la Confédération à mettre en place une réglementation plus contraignante, ils considèrent le modèle retenu comme étant excessif, coûteux et inadapté.

En septembre prochain, le Conseil fédéral présentera la mouture définitive de son projet de loi sur le financement des institutions de prévoyance de droit public. Ainsi qu'il l'a annoncé, le Gouvernement fédéral entend imposer une capitalisation à 100% des caisses publiques et interdire le financement mixte qui veut qu'une partie des prestations soit payée par le capital accumulé (principe de la capitalisation) et une autre par les cotisations (principe de la répartition). Un modèle réservé aux corporations de droit public, pérennes et accordant la garantie de l'Etat.

Les Conseillers d'Etats ont rappelé qu'ils soutenaient le modèle présenté par le groupe d'experts mandaté par le Conseil fédéral. Ces spécialistes ont rendu un rapport fouillé sur la situation des caisses de pension publiques et ont développé un modèle en fixant un cadre précis à ces caisses. Ce modèle empêche notamment le service de prestations non financées et contraint les caisses publiques à tendre vers une capitalisation intégrale avec l'interdiction de toute décapitalisation ultérieure. Il présente en outre l'avantage de respecter les mesures d'assainissement déjà engagées par un certain nombre de caisses publiques.

Le projet du Conseil fédéral se base certes sur les conclusions des experts, mais y adjoint une clause transitoire. Ainsi, les caisses publiques devraient afficher un taux de couverture de 100% dans un délai de 40 ans. Pour la CDF latine, il est contradictoire de fixer des conditions cadres d'un financement mixte et de déclarer simultanément qu'il ne sera valable que durant 40 ans. Dans les faits, cela reviendrait à enterrer avec effet immédiat le financement mixte qui fonctionne à satisfaction, comme l'ont reconnu les experts fédéraux.

Au final, ce ne sont pas moins de 17 milliards de francs d'argent public qui devraient ainsi être injectés dans les seules caisses cantonales, et près de 30 milliards avec les réserves de fluctuations. Autant de moyens qui ne pourraient être affectés à des projets d'investissements et qui seraient placés sur les marchés financiers avec les risques de dévalorisation que cela suppose.

La CDF latine compte sur les parlementaires pour que cette révision de loi sur le financement des institutions de prévoyance de droit public débouche sur un modèle cohérent, mesuré et adapté.

Renseignements :

Pascal Broulis, président de la CDF latine 021 316 62 00

Roland Ecoffey, délégué vaudois aux affaires fédérales, 021 316 40 58